

# DOSSIER DE CANDIDATURE

BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT  
SPECIALITÉ « Éducateur Sportif » - MENTION « Sports de contact et disciplines associées »

LIEU DE LA FORMATION : Sport & Perf (Toulouse)



ANNÉE 2026/2027

Dossier à retourner avant le : 06/09/2026 à 23h59.

À l'attention de :

FORTIUS - 34, avenue de Larrieu - 31100 TOULOUSE

PHOTO  
D'IDENTITÉ  
À  
COLLER  
(OBLIGATOIRE)

## INFORMATIONS SUR LE CANDIDAT

### État Civil

Mme, Mlle, M :	
Prénom :	
Nom de jeune fille :	
Date de naissance :	
Lieu de naissance :	
Nationalité :	
Adresse	
Code Postal :	Commune :
Téléphone :	Mobile :
E-Mail (OBLIGATOIRE et LISIBLE):	@

### Diplômes scolaires et universitaires obtenus

INTITULÉ DU DIPLOME	ANNÉE D'OBTENTION / LIEU

### Expériences professionnelles et/ou bénévoles

(Décrivez vos expériences dans la mention choisie)

EMPLOYEUR	ANNÉE	MISSIONS

### **Situation professionnelle actuelle**

Nom de l'employeur :

Adresse de l'employeur :

Statut :

Mission(s) :

### **Expérience sportive**

Sports pratiqués entre 2016 et 2026:

### **Conditions prévisionnelles de déroulement de l'alternance durant la formation**

Structure de stage envisagée :

Adresse du lieu de stage :

Nom et Prénom du tuteur envisagé :

Type de diplôme (Minimum BPJEPS dans le champ de nos DISCIPLINES) :

Numéro carte professionnelle du tuteur (obligatoire) :

FORTIUS – 34 avenue de Larrieu – 31100 TOULOUSE

N° de SIRET : 923 884 159 00016 - Enregistré sous le N° 76311248831

## Pièces à joindre obligatoirement au dossier à : FORTIUS

- La photocopie du BMF 2 (si détenteur) délivré par la FFKMDA anciennement FFSCDA (tous les diplômes BMF 2 délivrés sous l'appellation FFSCDA jusqu'au 31/08/2016)
- La photocopie du BMF 3 (si détenteur) délivré par la FFKMDA anciennement FFSCDA (tous les diplômes BMF 3 délivrés sous l'appellation FFSCDA jusqu'au 31/08/2016)
- Un certificat médical de moins de 3 mois, mentionnant votre NON-CONTRE-INDICATION à la pratique et à l'enseignement des Sports de contacts et disciplines associées (utiliser le certificat médical ci-dessous)
- La photocopie du Diplôme\* (obligatoire) de votre Attestation de Formation relative au secourisme le (la) candidat(e) doit être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante :
  - « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou*
  - « attestation de formation aux premiers secours » (AFPS) ;*
  - « premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1) en cours de validité ;*
  - « premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE 2) en cours de validité ; -*
  - « attestation de formation aux gestes et soins d'urgence » (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité ;*
  - « certificat de sauveteur secouriste du travail (SST) » en cours de validité.*
- Une copie de votre pièce d'identité en cours de validité ou passeport en cours de validité.
- Une enveloppe timbrée libellée à votre nom et adresse postale
- Les copies de l'attestation de recensement et du certificat individuel de la journée d'appel de préparation à la défense pour les Français de moins de 25 ans
- La photocopie de l'assurance en responsabilité civile
- Un chèque de 180 Euros (à l'ordre de la FORTIUS non remboursable en cas d'échec aux tests de sélection) correspondant aux droits d'inscription
- Les pages Engagement sur l'honneur et Règlement intérieur signées, datées et la mention lu et approuvé.

Les tests de sélection T.E.P par FORTIUS (1 jour)

Date : le 23/09/2026 - à partir de 9 heures

Épreuves de sélection :

- Une épreuve technico-pratique de 3 reprises de 2 minutes, avec pour objectif la réalisation d'un assaut technique en portant des coups maîtrisés dans l'une des activités des sports de contact suivantes, au choix du candidat : kickboxing ou muay thai.
- Une épreuve écrite de 1 heure qui a pour objectif la rédaction d'un texte sur un sujet en lien avec les sports de contact
- Un QCM : 45 min
- Un écrit sur les motivations : 1 heure

Le positionnement des candidats : FORTIUS (1 jour)

Date : le 24/09/2026 - à partir de 9 heures

Réunion de coordination (formateurs ou/et stagiaires) (1 jour)

Date : le 25/09/2026 – à partir de 9 heures

Réunion de formation des tuteurs (1 jour)

Date : le 02/10/2026 – à partir de 9 heures

L'entrée en formation par FORTIUS :

Date : le 05/10/2026 – à partir de 9 heures

## Contacts

Secrétariat Organisme de Formation FORTIUS : 05 61 16 64 35 / [contact@fortius-france.fr](mailto:contact@fortius-france.fr)

Directeur pédagogique : Benoît CATALA - 05 61 16 64 35 / [contact@fortius-france.fr](mailto:contact@fortius-france.fr)

*(Tout dossier incomplet sera retourné)*

## CERTIFICAT MEDICAL

*Pour être valable, ce certificat doit être délivré moins de 3 mois avant la date d'entrée en formation.*

*Examen médical approfondi et spécifique réalisé par un médecin devant posséder des qualifications reconnues par l'ordre ainsi que des diplômes nationaux ou d'université précisés par le règlement préparé par la commission médicale de la fédération sportive concernée, adopté par le comité directeur de la fédération ou, le cas échéant, par le conseil fédéral et approuvé par le ministre chargé des sports.*

*(arrêté du 28 avril 2000 fixant la liste des disciplines sportives pour lesquelles un examen médical approfondi est nécessaire en application de l'article 5 de la loi n° 99- 223 du 23 mars 1999 relative à la protection de la santé des sportifs et à la lutte contre le dopage).*

Je soussigné(e)....., Docteur en médecine, certifie avoir réalisé un examen approfondi et spécifique

en date du

de Madame / Monsieur

né(e) le

et avoir constaté qu'il (elle) ne présente aucune contre-indication à la pratique et à l'enseignement des Sports de Contacts et disciplines associées.

Observations :

Signature et Cachet du Médecin :



# FINANCEMENT DE LA FORMATION

Nom du responsable payeur :

Participation du stagiaire au coût de la formation : oui – non

Participation du club au coût de la formation : oui – non

Si oui joindre l'engagement écrit du Président de club et indiquez le montant :.....

Financement pris en charge par un organisme paritaire collecteur agréé (OPCO) : oui – non

Si oui joindre la photocopie du document de prise en charge et indiquez le montant :.....

Financement pris en charge par un autre organisme (Conseil Régional, Direction Régionale, Conseil Général, Pôle Emploi...) : oui – non

Si oui joindre la photocopie du document de prise en charge et indiquez le montant :.....

## Règlement financier

*La facturation est effectuée en une fois.*

*En cas de non-paiement des frais de formation par le responsable payeur ; le service formation se réserve le droit d'exercer les recours usuels.*

*Tout départ volontaire n'exonère pas du paiement de la formation au prorata des heures effectuées.*

*La facture devient exigible immédiatement.*



## DEVIS

Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Éducation Populaire et du Sports  
Spécialité « Éducateur Sportif » - Mention « Sports de contact et Disciplines  
Associées » - Niveau IV

Volume et durée totale de formation (avant positionnement réalisé à l'entrée en formation) : 546 heures, du 23/09/2026 au 11/05/2027.

Lieu : FORTIUS - 34, avenue de Larrieu - 31100 TOULOUSE

Forfait inscription / positionnement / certification : 180€

Nombre d'heures et coût de la formation en centre + certification :

Coût horaire FOAD	9 euros/heure	
Coût horaire BC1, BC2 et BC3	12 euros/heure	
DÉSIGNATION	VOLUME	COÛT
Forfait inscription / positionnement / /	/	180€
BC1- <i>présentiel + FOAD</i>	141 heures	1545€
BC2- <i>présentiel + FOAD</i>	38,50 heures	399€
BC3- <i>présentiel + FOAD</i>	317,50 heures	3537€
EPMSP	14 heures	168€
<b>Coût stagiaire en formation complète</b>	<b>511 heures</b>	<b>5829€</b>

Formation en situation professionnelle : 357 heures de stage professionnel selon les textes réglementaires et les besoins de l'employeur

Objectif de la formation : la préparation au métier d'éducateur sportif

L'éducateur sportif en «Sport de contact et disciplines associées» a une vocation technique et éducative. Il participe à l'élaboration d'une réponse à une demande :

- de médiation sociale,
- d'initiation aux « Sports de contact et disciplines associées »,
- de récréation du lien social.

L'éducateur sportif en Sports de contact et disciplines associées:

- conduit un projet d'animation, d'initiation et/ ou d'entraînement jusqu'au premier niveau de compétition
- participe au fonctionnement et à la gestion de la (des) structure(s),
- communique dans son activité et explicite le projet de la structure qui l'emploie, tout en assurant la sécurité des personnes qui pratiquent les activités dont il est responsable. L'offre d'animation concerne tous les publics.

Coût total de la formation en centre : 5829,00 € euros.

Fait à Toulouse

Service formation FORTIUS

# PLANNING 2026/2027 EN PARCOURS COMPLET

RUBAN PÉDAGOGIQUE BPJEPS SCDA

sept-26		oct-26		nov-26		déc-26		janv-27		févr-27		mars-27		avr-27		mai-27	
mar 1		jeu 1		dim 1		mar 1	Mod. 4-1	ven 1		lun 1	Mod. 6-2	lun 1	Mod. 7-2	jeu 1		sam 1	
mer 2		ven 2	R°/F° tuteurs	lun 2		mer 2	FOAD 4-1	sam 2		mar 2		mar 2		ven 2	S22	dim 2	
jeu 3		sam 3		mar 3	Mod. 2-1	jeu 3		dim 3		mer 3	FOAD 6-2	mer 3	FOAD 7-2	sam 3		lun 3	S26
ven 4		dim 4		mer 4	FOAD 2-1	ven 4	S8	lun 4		jeu 4		jeu 4	S18	dim 4		mar 4	
sam 5		lun 5		jeu 5	S4	sam 5		mar 5	Mod. 5-1	ven 5	S15	ven 5	Certif. 1	lun 5	Mod. 10-1	mer 5	
dim 6		mar 6		ven 6		dim 6		mer 6	FOAD 5-1	sam 6		sam 6		mar 6		jeu 6	
lun 7		mer 7	FOAD 1-1	sam 7		lun 7	Mod. 4-2	jeu 7		dim 7		dim 7		mer 7	FOAD 10-1	ven 7	
mar 8		jeu 8	S1	dim 8		mar 8		ven 8	S11	lun 8		lun 8		jeu 8		sam 8	
mer 9		ven 9		lun 9	Mod. 2-2	mer 9	FOAD 4-2	sam 9		mar 9	Mod. 6-3	mar 9	Mod. 8-1	ven 9	S23	dim 9	
jeu 10		sam 10		mar 10	EPMSP	jeu 10	S9 VISITE	dim 10		mer 10	FOAD 6-3	mer 10	FOAD 8-1	sam 10		lun 10	
ven 11		dim 11		mer 11		ven 11	S9	lun 11		jeu 11		jeu 11		dim 11		mar 11	Rattrapage
sam 12		lun 12		jeu 12	FOAD 2-2	sam 12		mar 12	Mod. 5-2	ven 12	S16	ven 12	S19	lun 12		mer 12	
dim 13		mar 13	Mod. 1-2	ven 13		dim 13		jeu 13	FOAD 5-2	sam 13		sam 13		mar 13		jeu 13	
lun 14		mer 14	FOAD 1-2	sam 14	S5	lun 14	Mod. 4-3	jeu 14	S12	dim 14		dim 14		mer 14		ven 14	
mar 15		jeu 15		dim 15		mar 15		ven 15		lun 15		lun 15	Mod. 8-2	jeu 15		sam 15	
mer 16		ven 16	S2	lun 16		mer 16	FOAD 4-3	sam 16		mar 16		mar 16		ven 16		dim 16	
jeu 17		sam 17		mar 17	Mod. 3-1	jeu 17		dim 17		mer 17		mer 17	FOAD 8-2	sam 17		lun 17	
ven 18		dim 18		mer 18	FOAD 3-1	ven 18		lun 18		jeu 18		jeu 18	S20 VISITE	dim 18		mar 18	
sam 19		lun 19		jeu 19	S6	sam 19		mar 19	Mod. 5-3	ven 19		ven 19	S20	lun 19	Mod. 10-2	mer 19	
dim 20		mar 20	Mod. 1-3	ven 20		dim 20	S10	jeu 20	FOAD 5-3	sam 20		sam 20		mar 20		jeu 20	
lun 21		mer 21	FOAD 1-3	sam 21		lun 21		jeu 21		dim 21		dim 21		mer 21	FOAD 10-2	ven 21	
mar 22		jeu 22	S3 VISITE	dim 22		mar 22		ven 22	S13	lun 22		lun 22		jeu 22		sam 22	
mer 23	SEL	ven 23	S3	lun 23	Mod. 3-2	mer 23		sam 23		mar 23	Mod. 7-1	mar 23	Mod. 9-1	ven 23	S24	dim 23	
jeu 24	POS.	sam 24		mer 24	Rattr. EPMSP	jeu 24		dim 24		mer 24	FOAD 7-1	mer 24	FOAD 9-1	sam 24		lun 24	
ven 25	R°/C°	dim 25		mer 25	FOAD 3-2	ven 25		lun 25		jeu 25		jeu 25		dim 25		mar 25	
sam 26		lun 26		jeu 26		sam 26		mar 26	Mod. 6-1	ven 26	S17	ven 26	S21	lun 26	Certif. 2	mer 26	
dim 27		mar 27		ven 27	S7	dim 27		mer 27	FOAD 6-1	sam 27		sam 27		mar 27	Certif. 3	jeu 27	
lun 28		mer 28		jeu 28		lun 28		ven 28		dim 28		dim 28		mer 28		ven 28	
mar 29		jeu 29		dim 29		mar 29		ven 29		lun 29		lun 29		jeu 29		sam 29	
mer 30		ven 30		lun 30	Mod. 4-1	mer 30		sam 30		mar 30		mar 30		ven 30	S25	dim 30	
		sam 31				jeu 31		dim 31				mer 31	Mod. 9-2			lun	

	J	H	sept-26	oct-26	nov-26	déc-26	janv-27	févr-27	mars-27	avr-27	mai-27
Présentiel	48	336		6	9	5	8	6	10	4	
Distanciel synchrone	23	161		3	4	3	4	3	4	2	
EPMSP	1	7			1						
Rattrapage EPMSP	1	7			1						
Certifications	3	21							1	2	
Rattrapage certifications	2	14									2
TOTAL FORMATION	78	546									
Selection	1	7	1								
Positionnement	1	7	1								
Réunion de coordination	1	7	1								
Réunion formation tuteurs	1	7									
Entreprise	51	357		6	8	6	8	6	7	9	1

# DESCRIPTION ET DATES DE LA FORMATION

BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT

SPECIALITÉ « ÉDUCATEUR SPORTIF »

MENTION « SPORTS DE CONTACT ET DISCIPLINES ASSOCIÉES »

## 1/ Description de la formation

L'objectif de la formation est de préparer au métier d'éducateur sportif en sports de contact.

L'éducateur sportif « sports de contact » a une vocation technique et éducative. Il participe à l'élaboration d'une réponse à une demande :

- de médiation sociale,
- d'initiation aux sports de contact,
- de récréation du lien social.

L'éducateur sportif « sports de contact » :

- conduit un projet d'animation, d'initiation et/ou d'entraînement,
- participe au fonctionnement et à la gestion de la structure,
- communique dans son activité et explicite le projet de la structure qui l'emploie, tout en assurant la sécurité des personnes qui pratiquent les activités dont il est responsable. L'offre d'animation concerne tous les publics.

## 2/ Dates :

Date limite d'inscription : le 06/09/2026 à 23h59 (*Aucun dossier envoyé après cette date ne sera pris en compte - tout dossier incomplet ne sera pris en compte*)

Dates des tests de sélection, positionnement et test d'exigence préalable : les 23 et 24/09/2026

Date de la réunion avec les tuteurs : le 02/10/2026

Chaque candidat devra être en mesure de proposer un tuteur qui l'accompagnera tout au long de sa formation. Ce tuteur devra être titulaire au minimum du BP JEPS Sports de contact.

Date du début de la formation en FOAD : le 07/10/2026

Date du début de la formation en centre Sport & Perf de Toulouse : le 05/10/2026

Date de la formation complète : du 05/10/2026 au 11/05/2027

FORTIUS – 34 avenue de Larrieu – 31100 TOULOUSE

N° de SIRET : 923 884 159 00016 - Enregistré sous le N° 76311248831

Page 10

### **3/ Volume / horaire :**

Centre de formation : 385 heures, dont :

- BC1 : 92 heures
- BC2 : 17,50 heures
- BC3 : 226,50 heures
- EPMSF : 14 heures
- Certifications / rattrapages : 35 heures

FOAD : 161 heures, dont :

- BC1 : 49 heures
- BC2 : 21 heures
- BC3 : 91 heures

En entreprise : 357 heures

NOMBRE D'HEURES AU TOTAL : 903 heures

### **4/ Coût de la formation :**

Inscription : 180 € (non remboursable si le candidat n'est pas sélectionné)

Stagiaires en formation complète : 5829 € euros (inscription comprise)

## FICHE DE SYNTHÈSE DE L'ACTION DE FORMATION

<b>Nom de l'Organisme de Formation</b>	FORTIUS
Nom du responsable pédagogique	Benoît CATALA
Téléphone et adresse électronique	05 61 16 64 35 contact.fortius-France.fr
BPJEPS/DEJEPS/DESJEPS/CC Spécialité	Éducateur sportif
Mention	Activités des Sports de contact
Nombre de sessions présentées dans l'année civile : 1	Dates extrêmes Session 1 : du 05/10/2026 au 11/05/2027
Lieu de la formation	Sport et Perf (Toulouse)
Volume horaire Session 1 en O.F.	385 heures BC1 : 92 - BC2 : 17,5 - BC3 : 226,5 EPMSP : 14 - Certif./rattr. : 35
Volume horaire Session 1 en FOAD	161 heures BC1 : 49 - BC2 : 21 - BC3 : 91
Volume horaire en entreprise Session 1	357 heures
Date « Tests d'Exigences » Session 1	23/09/2026
Dates « Sélection » Session 1	23/09/2026
Dates limites d'inscription au test Session 1 par l'O.F.	06/09/2026
Date de Positionnement Session 1	24/09/2026

Dates de réunion de coordination (formateurs ou/et stagiaires) Session 1	25/09/2026
Dates de réunion des tuteurs Session 1	02/10/2026
Dates « E.P.M.S.P » Session 1	Le 10/11/2026
Dates et blocs de certification Session 1 (indiquer les UC correspondantes)	BC 1 : 05/03/2027  BC 2 : 26/04/2027  BC 3 : 27/04/2027  Autres : rattrapage : 10 et 11/05/2027
Effectif maximal de stagiaires Session 1	12
Effectif minimal de stagiaires estimé Session 1	8
Tarif de la formation complète	5829,00 €
Coût horaire	FOAD : 9 € de l'heure BC1, 2 et 3 : 12 € de l'heure

## DATE PRÉVISIONNELLE DES SESSIONS

Session	Période prévisionnelle
2026-2027	Septembre 2026 – Mai 2027
2027-2028	Septembre 2027 – Mai 2028
2028-2029	Septembre 2028 – Mai 2029
2029-2030	Septembre 2029 – Mai 2030
2030-2031	Septembre 2030 – Mai 2031

# ENGAGEMENT SUR L'HONNEUR

(À joindre à toute inscription)

Je soussigné :.....

m'engage sur l'honneur à suivre la formation complète du BPJEPS.

La délivrance du diplôme, relevant de la DRAJES Occitanie, interviendra à l'issue de la réunion du jury qui sera organisée après l'achèvement de la formation.

J'autorise FORTIUS à utiliser mon image, prise lors de cette formation, pour toutes communications liées à la promotion du sport.

Fait le....., à.....

Signature du stagiaire précédée de la mention « Lu et approuvé »

Signature du Président de la structure

Cachet de la structure



# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Règlement conforme au décret du 23 octobre 1991. (À joindre à toute inscription)

## **Article 1 :**

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L 6352-3 et L. 6352-4 et R 6352-1 à R 6352-15 du Code du travail ;

Le présent règlement s'applique à tous les stagiaires, et ce pour la durée de la formation suivie.

## HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

### **Article 2 :**

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité. A cet effet, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur dans l'organisme, doivent être strictement respectées sous peine de sanctions disciplinaires (voir règlement intérieur de la structure d'accueil).

## DISCIPLINE GÉNÉRALE

### **Article 3 :**

Il est formellement interdit aux stagiaires :

- d'entrer dans l'établissement en état d'ivresse,
- d'introduire des boissons alcoolisées dans les locaux,
- de quitter le stage sans motif,
- d'apporter aucun objet sans autorisation écrite,

## SANCTIONS

### **Article 4 :**

Tout agissement considéré comme fautif par le directeur de l'organisme de formation ou son représentant pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions ci-après par ordre d'importance :

- avertissement écrit par le Directeur de l'organisme de formation ou par son représentant ;
- blâme,
- exclusion définitive de la formation.

## GARANTIES DISCIPLINAIRES

### **Article 5 :**

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ne soit informé dans le même temps et par écrit des griefs retenus contre lui.

### **Article 6 :**

Lorsque le directeur de l'organisme de formation ou son représentant envisage de prendre une sanction, il convoque le stagiaire par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise à l'intéressé contre décharge en lui indiquant l'objet de la convocation, la date, l'heure et le lieu de l'entretien, sauf si la sanction envisagée est un avertissement ou une sanction de même nature qui n'a pas d'incidence immédiate ou non sur la présence du stagiaire pour la suite de la formation.

### **Article 7 :**

Au cours de l'entretien, le stagiaire peut se faire assister par une personne de son choix, stagiaire ou salarié de l'organisme. La convocation mentionnée à l'article précédent fait état de cette faculté.

Lors de l'entretien, le motif de la sanction envisagée est indiqué au stagiaire, dont on recueille les explications.

**Article 8 :**

La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de 15 jours après l'entretien où, le cas échéant, après la transmission de l'avis de la Commission de discipline.

Elle fait l'objet d'une notification écrite et motivée au stagiaire sous forme d'une lettre remise contre décharge ou d'une lettre recommandée.

**Article 9 :**

Lorsque un agissement considéré comme fautif a rendu indispensable une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat, aucune sanction définitive relative à cet agissement ne peut être prise sans que le stagiaire n'ait été au préalable informé des griefs retenus contre lui et éventuellement, qu'il ait été convoqué à un entretien et mis en mesure d'être entendu par la commission de discipline.

**Article 10 :**

Le directeur de l'organisme de formation informe l'employeur, et éventuellement l'organisme paritaire prenant à sa charge les frais de formation, de la sanction prise.

**REPRÉSENTATION DES STAGIAIRES****Article 11 :**

Pour chacun des stages d'une durée supérieure à 500 heures, il est procédé simultanément à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant en scrutin uninominal à deux tours.

Tous les stagiaires sont électeurs et éligibles, sauf les détenus admis à participer à une action de formation professionnelle.

**Article 12 :**

Le directeur de l'organisme de formation organise le scrutin qui a lieu pendant les heures de formation, au plus tôt 20 heures, au plus tard 40 heures après le début du stage. Lorsque la représentation des stagiaires ne peut être assurée, il dresse un PV de carence qu'il transmet au préfet de région territorialement compétent.

**Article 13 :**

Les délégués sont élus pour la durée du stage. Leurs fonctions prennent fin lorsqu'ils cessent, pour quelque cause que ce soit de participer au stage. Si le délégué titulaire et le délégué suppléant ont cessé leurs fonctions avant la fin du stage, il est procédé à une nouvelle élection dans les conditions prévues aux articles R.6352-9 à R.6352-12.

**Article 14 :**

Les délégués font toute suggestion pour améliorer le déroulement des stages et les conditions de vie des stagiaires dans l'organisme de formation. Ils présentent toutes les réclamations individuelles ou collectives relatives à ces matières, aux conditions d'hygiène et de sécurité et à l'application du règlement intérieur.

**Article 15 :**

En ce qui concerne les dossiers de rémunération, le stagiaire est responsable des éléments et documents remis au Centre, il doit justifier l'authenticité sous sa propre responsabilité.

PUBLICITÉ DU RÈGLEMENT

**Article 16 :**

Un exemplaire du présent règlement est remis à chaque stagiaire (avant toute inscription définitive)

Signature du stagiaire précédée de la  
mention « Lu et approuvé »